



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
N°2023-12-DEL-390

OBJET :

**MARCHES PUBLICS –
SIGNATURE DU
MARCHE
D’ASSURANCES
(DOMMAGES AUX
BIENS,
RESPONSABILITE,
PROTECTION
FONCTIONNELLE,
FLOTTE
AUTOMOBILE, BRIS
DE MACHINE, ET
TOUS RISQUES
EXPOSITIONS)**

RAPPORTEUR :

Monsieur le Maire

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:
33

VOTANTS : 33

Le 12 DECEMBRE 2023 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l’Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D’ENVOI DE LA CONVOCATION : 4 DECEMBRE 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Mme Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Pascal GILLES, Madame Frédérique MAHER donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Monsieur KERIGNARD Sophie, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S):0



OBJET : MARCHES PUBLICS – SIGNATURE DU MARCHÉ D’ASSURANCES (DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITE, PROTECTION FONCTIONNELLE, FLOTTE AUTOMOBILE, BRIS DE MACHINE, ET TOUS RISQUES EXPOSITIONS)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU le Code des assurances,

VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 donnant délégation de compétences au maire,

VU la délibération n° 2023-04-DEL-199 en date du 5 avril 2023 modifiant la délégation de compétences au maire,

VU la délibération n° 2023-04-DEL-200 en date du 5 avril 2023 portant sur l’engagement de la procédure de passation du marché d’assurances (dommages aux biens, responsabilité, protection fonctionnelle, flotte automobile, bris de machine, et tous risques expositions),

VU le rapport d’analyse des offres des assureurs établi par la société PROTECTAS,

VU l’avis de la commission d’appel d’offres en date du 25 octobre 2023,

VU l’avis rendu par la Commission aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable dans sa séance du 27 novembre 2023,

CONSIDERANT que le marché d’assurances couvrant les risques de dommages aux biens, responsabilité, protection fonctionnelle et flotte automobile arrivent à échéance le 31 décembre 2023,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Triel-sur-Seine d’être assurée pour ces risques ainsi que pour les risques « bris de machines » et « tous risques expositions »,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à la majorité avec 25 voix pour, 8 voix contre et 0 abstention** (pour : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Paméla BUQUET-MAIRE, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI ; contre : Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI)

DÉCIDE

ARTICLE 1ER : D’AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché :

- lot n° 1 « Dommages aux biens et risques annexes » avec la SMACL pour un taux de 1,26 HT €/m² et

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20231212-2023-12-DEL-390-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

une prime annuelle de 39 498.10 € TTC

- lot n° 2 « Responsabilité et risques annexes » avec le Cabinet PNAS/AREAS – CFDP avec une offre pour la Ville de base HT de 0.065 % et une prime annuelle de 4 038.94 € TTC et pour le CCAS un taux forfaitaire et une prime de 927 € TTC.
- lot n° 3 « Flotte automobile et risques annexes » avec la SMACL avec une offre de base annuelle de 30 285.20 € TTC.
- lot n° 4 « Protection juridique des personnes physiques » avec le cabinet PILLOT / MALJ avec une offre de base de 1095 € TTC pour la Ville et 780 € TTC pour le CCAS.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution et le règlement du marché d'assurances (dommages aux biens, responsabilité, protection fonctionnelle, flotta automobile, bris de machine, et tous risques expositions).

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants et documents d'exécution du marché.

ARTICLE 4 : DE PRECISER que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.


Le Maire
MAIRIE DE TRIEL SUR SEINE
Cédric AOUN
Yvelines


La secrétaire de séance,
Françoise POIRRIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>